

Le Service d'Intendance

La gestion matérielle du collège est assurée par la gestionnaire. Elle a sous sa responsabilité onze agents qui contribuent à la qualité de l'accueil, du cadre de vie et à la sécurité de l'établissement. Elle est assistée d'une secrétaire de gestion.



Le service de l'intendance est chargé également de la restauration des élèves. L'élaboration des menus se fait en collaboration entre le chef de cuisine et le gestionnaire. Les principales orientations sont la **variété des plats, l'équilibre des menus, la qualité des produits servis et l'éducation au goût.**

Quatre repas par semaine sont servis en self-service aux élèves «demi-pensionnaires».

La facturation des repas est trimestrielle et le paiement est demandé en milieu de trimestre :

Tarif 2021 (Forfait annuel sur la base de 3,10 € par repas)

Janvier-mars 2021	130,20 €
Avril-juin 2021	127,10 €
Septembre-décembre 2021	Non connu (*)



Un élève externe qui souhaite déjeuner à titre exceptionnel achète un ticket repas au prix de 3,60 €.

Ces tarifs sont fixés par le Conseil Départemental de Vendée et révisés en juillet (*) de chaque année.

Toute demande de changement de régime (demi-pensionnaire ou externe) se fait en début de trimestre sur papier libre (sauf cas particulier : déménagement ou problème médical).